

BOUIRA**Le Cnapest revient sur les engagements non respectés depuis 4 ans**

Les membres du conseil de wilaya du Cnapest ont tenu mardi dernier un point de presse pour revenir sur les préoccupations sociales et professionnelles qui agitent actuellement les enseignants du secondaire dans la wilaya de Bouira et l'état des relations entre la structure et le ministère, notamment la question de l'agrément non délivré, en dépit des textes de la République et des conventions internationales.

Dans une déclaration préliminaire, les membres du Cnapest avaient, toutefois, exprimé leur optimisme par rapport à l'annonce faite par le ministre du Travail concernant

la délivrance d'un agrément à leur structure, suivie de celle allant dans le même sens de la part du MEN qui a donné des signes probants en associant le Cnapest dans l'élaboration du statut particulier des travailleurs de l'éducation et celui des enseignants du secondaire. Sur ce point, les membres du Cnapest ont indiqué qu'ils revendiquent un statut qui peut garantir et protéger la carrière professionnelle et la dignité des travailleurs du secteur devant l'hégémonie de l'administration.

Les syndicalistes ont réitéré au ministre l'exigence de l'annulation des sanctions administratives et les pour-

suites judiciaires prises à l'encontre des représentants des enseignants à travers le pays, ainsi que la satisfaction des revendications exprimées par les professeurs du cycle secondaire, à savoir l'augmentation des salaires, la mise en place d'un statut particulier et la revue à la baisse jusqu'à 25 ans de l'âge du départ en retraite.

Par ailleurs, concernant les enseignants du technique, le Cnapest exige de la tutelle des explications et des garanties pratiques après la décision du transfert de l'enseignement technique vers la formation professionnelle. Au niveau local, les syndicalistes ont interpellé les autorités du secteur sur le règlement des problèmes administratifs et le paiement des arriérés de salaire et d'intervenir pour mettre fin à la "gestion anarchique qui règne dans certains établissements du secondaire".

Par ailleurs, ils ont demandé au wali et au directeur de l'académie de rendre public le rapport établi par l'IGF en

2003, concernant la gestion des œuvres sociales de l'éducation. Les mêmes syndicalistes exigent une autre enquête sur le détournement de l'argent des œuvres sociales au profit de certaines personnes dans la commission de wilaya et du syndicat d'entreprise des travailleurs de l'éducation affilié à l'UGTA, surtout après les déclarations faites à la presse par des syndicalistes du secteur qui ont, en même temps, déposé une plainte contre ladite commission. Enfin, au plan social, les syndicalistes ont souligné que le quota de logements LSP promis par les autorités au profit des enseignants a été oublié, alors que des centaines d'enseignants du secondaire vivent toujours dans la même situation d'instabilité. Ils ajoutent que plusieurs d'entre eux ont postulé pour cette formule auprès de l'AADL et du FNPOS, mais à ce jour leurs demandes demeurent lettre morte et le dossier n'est pas suivi par l'académie de Bouira.

Amine Han

AIN-DEFLA**Une altercation tourne au drame**

Le terrain vague situé en bordure de la RN18 en face du CSP (Centre sportif de proximité) sert d'espace à un groupe d'habitueés qui s'y retrouvent tous les soirs.

Pour des raisons que l'enquête initiée par les services de la PJ de la Sûreté de daïra aura à préciser, une rixe a eu lieu entre deux citoyens. L'un d'eux, Abdelghani Mohammed, 22 ans, est retrouvé mort à quelques mètres de son véhicule, une camionnette Mazda, atteint de plusieurs coups de couteau, gisant dans une mare de sang.

Suite aux informations recueillies auprès de témoins oculaires, selon la police, le présumé coupable, K. F., 27 ans, a été arrêté une heure après le meurtre.

Le corps de la victime, Abdelghani Mohamed, a été transporté à la morgue de l'hôpital de Khemis-Miliana.

Le meurtrier est placé en garde à vue en attendant sa comparution devant le procureur de la République. Une enquête pour élucider les circonstances exactes à l'origine de ce meurtre a été ordonnée par le parquet.

Karim O.

ALGER/ CITE 400-LOGEMENTS CNEP DE AIN-NAADJA**A quand la réhabilitation des sous-sols ?**

Stagnation des eaux usées provenant des canalisations, absence d'éclairage plongeant les lieux dans une totale obscurité, entassement de gravas, portes défoncées, tel est l'état dans lequel ont été livrées les caves individuelles des immeubles de la cité 400-Logements Cnep de Ain Naadja aux nouveaux locataires. Ces dépendances ont été payées rubis sur l'ongle en même temps que les appartements sans qu'elles soient préalablement nettoyées par le promoteur immobilier, en l'occurrence la Cnep.

Plus de quatre mois après l'attribution des loge-

ments aux bénéficiaires, la Cnep-Immobilier tarde à répondre aux sollicitations des locataires des différents immeubles en vue d'engager les travaux d'assainissement et de réhabilitation des sous-sols dont l'état de dégradation a été constaté dès la réception des logements. Avec l'arrivée de la période des grandes chaleurs, il est plus qu'urgent que la Cnep procède à la réhabilitation des lieux.

Car dans leur état actuel, ils constituent un foyer propice à la prolifération d'insectes, de rongeurs et autres animaux nuisibles aux habitants.

Lotfi M.

MEDEA**Découverte d'un fœtus humain à Berrouaghia**

Une enquête judiciaire a été ouverte par les services de la Gendarmerie nationale de Ouled-Deïd, une commune à 36 km au sud du chef-lieu de wilaya et relevant de la daïra de Berrouaghia, après la découverte d'un fœtus humain de sexe masculin abandonné dans la décharge communale, apprend-on de source sécuritaire. Le fœtus a été transporté vers le secteur sanitaire Benyoucef-Benkhedda de Berrouaghia.

Hamid Sahnoun

FREHA**Inauguration d'une stèle au village Hemri**

L'inauguration d'une majestueuse stèle au village Hemri a donné lieu à de grandes festivités qui ont marqué ce 19 mars. Une journée très colorée où tout un chacun s'activait à bien réussir ce rendez-vous.

En effet, le village s'est réveillé sur un air de fête pour accueillir les hôtes venus de différentes localités pour participer à un événement incarnant l'aboutissement de près de trois mois d'intenses préparations pour enfin donner naissance à cette construction et à ce jour de fête.

Le village compte 17 martyrs, un décompte assez significatif eu égard au nombre d'habitants y résidant au moment de la guerre de Libération, c'est-à-dire un bourg se résumant tout au plus à quatre familles. Des faits d'armes dont ils sont fiers puisqu'on en comptait plusieurs morts pour chaque famille, un fait qui les a poussés à déboursier de leurs poches pour honorer la mémoire des leurs.

En tout cas, une raison valable pour se sacrifier. Il n'en fallait pas plus donc pour ces villageois, aidés quelque peu par l'APC de Fréha, pour atteindre leur objectif grâce à une organisation et une solidarité sans commune. La construction du monument fut le produit de leur seule volonté.

En plus d'une foule très nombreuse, de mémoire des habitants jamais enregistrée jusque-là, la cérémonie qui a débuté à 10h du matin a été rehaussée par la présence de plusieurs personnalités et des représentants de l'ONM de Fréha, des Aghribs, de la mouhafadha de Tizi, des autorités de la daïra de Ouaguenoun, d'Azeffoun, d'Azazga, de Tigzirt et de la wilaya. Après le dépôt d'une gerbe de fleurs, une prise de parole a été programmée où il fut question de l'histoire et notamment celle de notre révolution pour l'indépendance. C'était l'occasion aussi de récompenser deux moudjahids ainsi que trois proveiseurs.

F. B.

TIZI-OUZOU/TRANSACTION FONCIERE**Quand la coutume ne fait plus force de loi**

Les habitants du village Ait Atelli, commune et daïra de Larbaâ-Nath-Irathen, étaient en émoi lundi 19 mars, jour où M. Hammouma Aomar, ancien moudjahid invalide à 100%, un des fondateurs du Croissant-Rouge algérien, ex-maire de Larbaâ-Nath-Irathen et ex-responsable de la Nahia des moudjahidines, devait être expulsé par voie judiciaire de la maison construite par ses soins entre 1979 et 1983. La bâtisse de 4 niveaux n'est grevée d'aucune hypothèque ni crédit quelconque. Elle a été érigée à un km et demi environ du chef-lieu de commune, au bord d'un chemin de wilaya, légalement, suite à un échange de terrain avec un voisin litigieux réalisé, selon la coutume, en présence de 12 témoins du village, et d'un commun accord et au profit des 2 parties. L'une, la famille Hammouma, cherchait un terrain sans valeur agricole à construire ; l'autre, ses partenaires, un terrain agricole exploitable plus un pécule estimé au coût de l'époque. L'échange s'effectuait en public, selon la coutume locale, à superficies équivalentes avec un complément de 10 000 DA versés par M. Hammouma à l'autre partie.

M. Hammouma se fait délivrer une attestation de propriété et un permis de construire et réalisa, au terme de 5 années de dur labeur et de gros sacrifices, une bâtisse de 4 niveaux, dont 3 plus bas que le niveau de la route, sur une parcelle de 500 m² présentant 45% de dénivèlement, et ce, sans aucune opposition de quiconque. Et pour cause, tous les membres vivants de l'autre partie avaient pris et consenti à l'échange mais quelque chose d'obscur surviendra une fois la construction achevée et habitée par ses légitimes propriétaires. Deux membres de la famille X, appelons-la ainsi par respect, se mirent à revendiquer en justice, avec l'assentiment des autres membres de sa famille, la propriété du sol ayant servi d'assiette à la villa de Hammouma Aomar, prétextant le non-consentement de la transaction. Après avoir fait faire une expertise, le tribunal de Larbaâ-Nath-Irathen ordonne que Hammouma paie l'assiette de sa construction au prix de 170 000 DA et concède à la famille X le droit de passage. En appel et à l'issue d'une 3^e expertise, la chambre civile de la cour de Tizi-Ouzou estime que la famille X a droit à un complément de 25 000 DA à la transaction effectuée par les 2 parties en 1978. Ce jugement est annulé par un arrêt de la Cour suprême en l'absence de Hammouma non informé comme le prouve l'attestation du receveur des P et T de Larbaâ-Nath-Irathen, datée du 18 décembre 2001. L'affaire est donc renvoyée à la cour de Tizi-Ouzou pour être jugée par d'autres magistrats. Ces derniers rendent un jugement contradictoire, à savoir la prise en compte de la 2^e expertise, soit la confirmation du précédent jugement de la même cour et l'expulsion de Hammouma. Un non-sens qui suscite de la part de Hammouma une demande de rétractation qui sera rejetée en la forme sous prétexte que les adversaires ne sont pas avisés alors qu'ils le sont par l'intermédiaire d'un huissier de justice, leurs signatures figurent dans le dossier... Au moment où Hammouma s'est trouvé contraint d'introduire une demande de rectification d'erreur matérielle, qui doit être examinée incessamment, il fut décidé, quelque part, d'accélérer la procédure d'expulsion sans attendre le dernier avis de la cour de Tizi-Ouzou.

Dans cette affaire, la coutume qui a toujours fait force de loi dans la région en matière de transaction foncière à propriété non titrée est foulée aux pieds, les témoins ne sont pas entendus, la dernière expertise n'est validée que dans la forme et les intérêts du défendeur totalement occultés.

Car à supposer que les deux familles plaignantes n'étaient pas partie prenante de la transaction, pourquoi ont-elles attendu 5 ans pour se manifester, elles en avaient plus d'une occasion, leur mère et leur frère aîné n'ont pas pu leur cacher l'opération, elles ne peuvent prétendre avoir ignoré les travaux de construction qui ont duré 5 ans.

Les différents jugements rendus dans cette affaire laissent comprendre que la transaction n'est pas contestée dans le fond mais seulement dans la forme, puisque le tribunal de première instance ordonne le paiement aux demandeurs d'une somme de 170 000 DA, évaluation ramenée à 25 000 DA seulement par la cour de Tizi-Ouzou alors qu'en dépit du bon sens, le dernier jugement de la cour de Tizi-Ouzou avale l'expertise de M. Badis, ordonnant l'expulsion de Hammouma sans tenir compte des transformations effectuées par le défendeur traité comme un indu occupant alors que tout le village peut témoigner de l'authenticité de la transaction réalisée encore une fois sous la forme d'un troc, selon la coutume en vigueur dans la région depuis des siècles.

B. T.

CELEBRATION DU 19 MARS A BOUZEGUENE**Tournée thématique et culturelle**

Deux journées thématiques, historiques et culturelles ont été consacrées au centre culturel Ferrat-Ramdane de Bouzeguene les 18 et 19 mars à l'occasion de la célébration du 45^e anniversaire des accords d'Evian désigné sous le nom de la journée de la Victoire.

Au programme de la première journée figurait l'exposition de tableaux de figures historiques de la révolution, ainsi que la projection du film *Dargaz ami de Ahcène Osmani* suivie d'un débat. Un

combat singulier, film documentaire de Xavier Villetard, suivi d'un court débat, a été au programme de la manifestation le lendemain qui s'est poursuivie par une très attendue conférence-débat sur les accords d'Evian animée par le chercheur Kacimi Zineddine, enseignant à l'université d'Alger. En guise de clôture, trois lauréats du concours d'histoire initié spécialement à cette occasion ont été primés de cadeaux offerts par un opérateur économique de la localité. Il s'agit des jeunes

Boukella Samia, Benssad Abdelghani et Belababs Ferroujja qui ont reçu leurs prix des mains du moudjahid Akli Makhlouf, officier de l'ALN, et du fils du colonel Mohand Oulhadj, Mettouchi Hafid membre de l'ex-fédération de France du FLN et ancien détenu, ainsi que du conférencier Kacimi Zineddine. Durant les débats, il a été aussi beaucoup question de Achiche Tahar, l'un des artisans de la célèbre opération "L'oiseau bleu".

S. Hammoum